



FONTAINE-BERLOT
AVOCATS

médicaAVOCAT



INFECTIONS
NOSOCOMIALES



HÉPATITE C
CONTRACTÉE PAR
VOIE TRANSFUSIONNELLE



ERREURS MÉDICALES



ACCIDENTS DE
VACCINATION



ACCIDENTS DE
LA ROUTE



ACCIDENTS DE
SPORTS ET DE SKI



VICTIMES D'AGRESSIONS
ET D'ATTENTATS



ACCIDENTS DE
LA VIE COURANTE

PREPARER MON EXPERTISE MEDICALE

L'expertise médicale est une évaluation médico légale de l'ensemble des préjudices de la victime.
L'expertise médicale est un élément fondamental du dossier d'indemnisation.

Elle doit se préparer minutieusement.

DEMANDER LA COPIE DE SON DOSSIER MEDICAL :

Se reporter à la rubrique concernée du Site.

RASSEMBLER TOUS LES DOCUMENTS ET IMAGERIES :

Votre AVOCAT vous guidera pour collecter en les classant par poste de préjudice, les différents éléments : préjudice corporel, préjudice professionnel, préjudice d'aide à la tierce personne....etc

Il faudra conserver tous les éléments et les classer au fur et à mesure.

SE FAIRE ASSISTER :

L'expertise médicale amiable ou judiciaire sera un élément fondamental de votre dossier d'indemnisation.

L'assureur et/ou l'hôpital y sera la plupart du temps représenté par un avocat et un médecin conseil.

Vous devez impérativement vous faire assister par votre Avocat et/ou votre médecin conseil indépendant.

Ce sont les conclusions d'expertise qui serviront de base à votre indemnisation.



FONTAINE-BERLOT
AVOCATS

